N°. XCVI.



GAZETTE DE VARSOVIE
DU SAMEDI 1. DECEMBRE.

Suite de l'Acte publié à Naples *par ordre du Roi Catholique.*



,,En troisieme lieu, Nous décidons, & Nous déterminons, comme loi stable & perpétuelle dans Nos Etats, & Biens d'*Italie* à la seizieme année accomplie le tems de la Majorité des Princes, qui devront comme Souverains & Maîtres en avoir la libre administration.

En quatrieme lieu Nous établissons également comme loi constante & perpétuelle à l'égard de la succession de l'Infant D. *Ferdinand*, & pour explication plus ample des arrangemens antérieurs, que cette succession soit réglée suivant la primogéniture avec droit de répresentation dans la descendance masculine de mâle en mâle. Au cas que le dernier de la ligne directe mourut sans enfans, l'ainé des mâles de la ligne la plus proche au dernier Régnant lui succédera, soit qu'il soit son Oncle paternel, ou son Frere, ou en degré plus éloigné, pourvû qu'il soit l'ainé de sa ligne suivant la forme déjà mentionnée, & qu'il soit dans la branche à devenir ou déja devenuë la plus proche de la ligne directe & ainée de l'Infant D. *Ferdinand* ou du Prince Régnant en dernier lieu.

Nous établissons le même ordre au defaut de tous les mâles provenans de mâle de la descendance masculine du même Infant D. *Ferdinand*, & de mâle en mâle par rapport à l'Infant D. *Gabriel* Notre Fils, auquel la succession devra passer alors & à ses descendans de mâle en mâle, comme il est dit ci-dessus. Si le dit Infant D. *Gabriel* venoit à manquer, ainsi que ses descendans mâles provenant de mâle, la succession passera dans le même ordre & comme ci-dessus à l'Infant D. *Antoine* & à ses descendans mâles provenans de mâle, & au défaut de ce

dernier & de sa descendance masculine provenant de mâle, la succession passera toûjours dans le même ordre à l'Infant D. *Xavier*, & après lui & sa descendance masculine (ainsi qu'il est dit ci-devant) aux autres Infans, que Dieu pourroit Nous accorder, selon l'ordre de la Nature, & ensuite à leurs descendans mâles.

Dans le cas d'extinction dans Notre descendance de tous les mâles provenant de mâle, la succession appartiendra à la femme du même sang & de l'agnation qui sera vivante au tems de cette extinction (soit que ce soit Notre fille ou celle d'un autre Prince provenant de mâle de Notre postérité) laquelle sera la plus proche du Roi dernier Régnant & du dernier des mâles de l'agnation, qui manque, ou du Prince qui aura manqué immédiatement. Bien entendu cependant que le Droit de répréfentation soit toûjours observé & que la proximité & la qualité d'ainée se mesure de la dans l'agnation, à l'égard de laquelle ainsi que des descendans masculins des mâles d'icelle qui devront succéder, l'ordre établi ci-dessus sera observé. „

(*Fin l'Ordinaire prochain.*)

De Madrid, le 23. Octobre.

La Reine-Douairiere & l'Infant Don *Louis* apprirent par un Courier arrivé le 18. de ce mois de *Barcelone*, que la Flotte *Espagnole* avoit paru le 15. à la hauteur de ce port. Un second Courier arrivé le 20. au soir, informa Sa Majesté que le 17., le Roi & la Famille Royale avoient débarqué sur les onze heures du matin, en parfaite santé. Cette heureuse nouvelle fut annoncée au peuple par le son de toutes les cloches. Le lendemain, on chanta le *Te Deum* dans l'Eglise de Saint *Jerôme*. La Reine y assista, accompagnée de l'Infant Don *Louis*, des Grands, des Ministres d'Etat & de toute la Noblesse. Ce jour-là & les deux jours suivans, la Cour fut en Gala, & toutes les maisons furent illuminées.

De Marseilles, le 27. Octob.

Le bruit qui s'étoit répandu, qu'il y avoit dans la Méditerranée des Armateurs *Prussiens*, est confirmé par la déposition de la plûpart des Maîtres de 21. Bâtimens arrivés ici depuis le 6. de ce mois. Peut-être que quelques-uns, & même plusieurs de ceux que l'on prend pour tels, ne sont que des Corsaires *Anglois* qui prennent Pavillon *Prussien*, pour continuer sous ce masque à exercer indifféremment leurs brigandages sur toute sorte de Bâtimens neutres. Du moins le Patron du Pinque, le St. *Antoine de la Seine*, arrivé le 18. de ce mois, venant de *Smirne*, a déposé que le 18. Septembre il avoit relâché au *Serigo*, poursuivi par un Vaisseau de 24. Canons & par un Senant de 16., Corsaires ambigus, dont le Pavillon étoit, tantôt *Prussien*, tantôt *Anglois*. La Frégate du Roi la *Topase*, qui a embarqué les effets les plus essentiels de l'Arsenal, partit d'ici le 17. pour *Toulon*.

De Livourne, le 9. Novemb.

Hier à quatre heures après midi il entra dans ce Port le Bâtiment du Capitaine *Stefanelli*, qui en venant de *Chypre* avoit été pris par l'*Embden* Armateur *Anglois* avec Pavillon *Prussien*. Sa délivrance est duë aux *Snow* de S.M.I. le *Houzard*, l'un des dits *Snow*, se trouvant sur les côtes de *Sardaigne* dans le tems que l'Armateur vint avec sa prise se jetter dans le Port de *Cagliari*, il prit de si justes mesures, qu'à son départ il put lui donner la chasse, lui enlever le Bâtiment que nous venons de voir arriver avec tant de satisfaction, & le poursuivre vivement avec esperance de le prendre ou de le couler à fonds, ainsi que nous esperons & que nous en attendons la nouvelle avec impatience.

Le Paris, le 10. Novembre.

Le 2. de ce mois le Roi tint à *Versailles* le Sceau pour la soixantieme fois.

Les quatre Bataillons des Gardes *Françoises*. qui ont fait la campagne en *Flandre*, sont arrivés ici successivement le 31. du mois dernier, les 2. 4. & 6. de ce mois. Les deux Bataillons des Gardes *Suisses* arriverent le 30. Octobre & le 1. de ce mois.

On a eu de *Wesel* la confirmation des sorties heureuses qu'a fait la Garnison de *Münster*.

Le 15. du mois dernier, le Marquis de *Gayon* & le Sieur de *Boisclaireau*, Lieutenant Colonel, commandant sous ses ordres, sont sortis avec un gros Détachement & du Canon. Ils se sont portés à trois quarts de lieue de la Ville sur le chemin de *Roxem*, jusqu'au ruisseau, derriere lequel les Ennemis avoient un Camp de Cavallerie & d'Infanterie. On a fait canonner ce Camp pendant une heure & demie. Les Ennemis ont été obligés de le lever après avoir perdu beaucoup de monde.

Le 16. le Sieur de *Bosclaireau*, ayant à ses ordres le Sieur de *Montfort*, Lieutenant-Colonel à la suite du Régiment de *Provence*, sortit de nouveau, pour aller attaquer un autre Camp des Ennemis, placé sur la bruyere de *Dyburg*, composé de deux Bataillons & de deux Escadrons. Le Sieur de *Boisclaireau* arriva sur ce Camp sans être apperçu, tomba sur l'Infanterie, tandis que le Sieur *Cavanad*, avec un Détachement de Dragons de *Thianges* & de Volontaires de *Clermont*, tomboit sur la Cavallerie. On s'est emparé des armes aux faisceaux & des chevaux au piquet. Quelques Grenadiers des Ennemis & quelques Cavaliers ont voulu faire résistance, mais tout a été pris, tué, ou mis en fuite. On a ramené à *Münster* près de deux cents prisonniers & une pièce de Canon. On a pris aussi un drapeau du Régiment de *Marschal*. Les Troupes sont rentrées dans *Münster* après avoir mis le feu au Camp. Nous avons eu six Officiers blessés, & une trentaine de Soldats tués ou blessés.

On apprend de *Barcellone*, que le Roi & la Reine d'*Espagne* en sont partis le 22. Octobre pour *Madrid*.

De Dunkerque, le 29. Novemb-

On fit hier éprouver la pleine mer en présence de Mr. le Cte d'*Aubigny*, accompagné de divers Généraux, à un de batteaux nouvellement construits, ayant à bord 200. Mariniers & 2. Canons de 24.; Mais comme au retour il manqua le Port, un grand coup de vent le fit échouer, sans que toute fois personne y soit peri. Aujourd'hui ce Seigneur y en a fait éprouver 3. dans chacun desquels il y avoit 200. Fusiliers & 2. Canons du même calibre; & on y en éprouvera encore d'autres au prémier jour, dans lesquels il y aura de la Cavallerie & des Dragons. Le 27. les Batteaux, la *Paix* & le *Duc d'Ayen*, chacun de 18. Canons, & le *Bien-Aimé* de 16. ont été entièrement équippés de sorte qu'ils puissent mettre à la voile à chaque instant, auxquels se doivent joindre encore deux Frégates, chacune de 18. de même que les Brûlots, le *Vesuve*, l'*Etna* & le *Salamandre*, & plusieurs Brigantins; au lieu que la Frégate, la *Hermione*, est demâtée. Le Régiment Dragons de *Languedoc* ne sortira d'ici que le 3. Decembre.

De Hannovre, le 9. Novemb.

Il paroit actuellement une note exacte de ce que les Ennemis ont, à la faveur de la nuit, enlevé aux nôtres devant *Münster* à la sortie du 17. Octobre. Toute la perte monte à 166. hommes qui ont été transportés dans la Ville, non compris les morts. Le Bataillon de *Marêchal* a le plus souffert en cette occasion,

attendu que 12. hommes en ont été tués & 23. fait prisonniers, parmi lesquels 4. Officiers. D'ailleurs il a perdu 1. Canon, 1. Drapeau, 84. Montures neuves, 161. Chapeaux, & 257. Fusils. Il est resté entre les mains des nôtres 21. hommes des Tropes *Françoises*, qui avoient trop tardé à se retirer, savoir 1. Sergent, 2. Caporaux, 2. Tambours, & 16. autres, dont il y en a 8. de blessés.

De la Pomeranie, le 3. Novemb.

Les *Svedois* conservent encore leur anciene position & ils ont eu, au changement de fortune, diverses escarmouches avec les *Prussiens*. Ils semblent se préparer à vouloir livrer bataille en forme.

Lettre de *Schwerin* le 8. Novembre. Le 2. l'Infanterie Ducale, à l'exception d'une foible Garnison pour cette Ville & la Forteresse de *Dömitz*, eut ordre de marcher, sans en sçavoir avec certitude les raisons ni sa destination. Mr. de *Zülow*, Général-Major, ayant rappellé les Garnisons les plus proches, s'ébranla d'ici le 6. & se porta vèrs le Bac. L'on sçait maintenant, quelles sont les raisons de ce départ, & où la marche est dirigée. Il conste, que les Troupes du Roi de *Prusse* tenterent les deux hivers passés à prendre prisonnière la Garnison de cette Ville. S. A. S. Mgr. le Duc ne l'ayant pas voulu exposer pour la troisième fois, au cas que les Troupes *Prussiennes*, qui se trouvent sur les frontières, entrassent derechef dans ses Etats, a fait à ce sujet une convention avec le Roi de *Suede*. Cette convention régarde simplement la conservation du nombre de l'Infanterie Ducale, qui n'auroit pas place dans le susdit Fort de *Dömitz*. Ces Troupes restent à la solde & aux seuls ordres du Serenissime Duc. En attendant elles seront mises en quartiers dans les contrées les plus éloignées de l'*Isle* de *Rügen*, d'où elles doivent être en tout cas transportées plus loin. Il y a été stipulé en termes exprès, qu'on ne les solliciteroit pas à commettre des hostilités. Pour éviter que cela n'arrive pas accidentellement, les bords de cette Isle n'en seront pas même garnis. S. A. S. s'est toute fois reservé la liberté de les pouvoir rappeller quand bon lui sembleroit, & lorsqu'elles n'auroient plus rien à craindre dans ses Etats.

De Magdebourg, le 10. Novemb.

Le Prince *Henri* s'étant mis en marche le 5. de *Torgau*, la dirigea vèrs *Belgern*, le 6. vèrs *Strehlen* & le 7. vèrs *Staucha* & *Lomatsch*, d'où il a du se porter plus loin le jour suivant. Mr. le Maréchal de *Daun* s'est retiré le 7. jusques sur *Rothenschönberg*, dont l'Arriere-Garde, composée de 18. mille hommes, s'est repliée de même sur l'Armée à l'approche de ce Prince. Mr. de *Finck*, Lieutenant-Général, a été détaché pour *Döbeln* en flanc de l'Ennemi, & Mr. de *Hulsen*, aussi Lieutenant Général, qui amene de *Silesie* un Renfort de 20. Bataillons & 30. Escadrons, arriva le 8. à *Grossenhayn* au delà de l'*Elbe*. Il ne s'est rien passé de plus en *Silesie* après le départ des Armées combinées ennemies, si non que des Parties en rendent encore les confins perilleux. Pour les assûrer Mr. le Général *Fouquet* s'est plus avancé vèrs ceux de la *Pologne*.

Les Prisonniers de guerre *François* viennent d'être échangés, & tant les Officiers au nombre de 228. que les simples Soldats sont partis d'ici pour *Hanau*, depuis quelques jours.

Le Cartel avec la *Russie* est aussi entièrement conclu, & la plûpart des Prisonniers sont déjà partis pour *Butow*, lieu destiné pour l'échange. Ainsi la nouvelle, qui dans les feuilles publiques étrangeres à l'Article de *Berlin* parle du delai de l'échange des deux côtés, n'est pas destitué de fondement.

N°. XCVI.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE

DU 1. DECEMBRE 1759.

Suite du JOURNAL *de l'Armée I. & R. depuis le 8. jusqu'au 12. Novembre, Du Quartier-Général à* Heynitz.

LE 8. M. le Marêchal se rendit au Camp, pour en examiner encore la situation & les avenuës, ainsi que divers ouvrages que S. E. a ordonnés, & auxquels on a déja commencé à travailler.

Quant à ce qui concerne les Ennemis, les avis qu'on en a reçus portent, que le Gros de l'Armée du Prince *Henri* est à *Rissa*, & que les Troupes aux ordres des Généraux de *Wunsch* & *Rebentisch*, qui maintenant ne forment plus qu'un Corps, continuënt de camper à *Döbeln*.

Le Général de *Brentano* n'ayant point trouvé sa position de *Rosswein* extrêmement avantageuse, il a marché un peu en arriere de ce village, & s'est rapproché de la Gauche de l'Armée. Les Houssars Ennemis tenterent le jour même de deloger ses Postes avancés; mais ils échouerent dans leur entreprise, & ils ne parurent pas plustôt, qu'ils furent repoussés & contrains de se retirer avec la plus grande précipitation.

Le Baron de *Sincere*, Général d'Infanterie, qui commande actuellement la Reserve, campée sur les Hauteurs de *Breda*, manda le 9., qu'autant qu'il ponvoit l'observer, l'Armée ennemie campoit entre *Hirschstein* & *Wistalberitz*, & qu'on avoit vû au delà de l'*Elbe* un Camp, qu'on croyoit être celui du Général *Finck*.

M. le Marêchal fit encore ce jour-là une reconnoissance, & ne revint qu'à midi passé au Quartier-Général.

S. E. fut instruite le 10. par le Général de *Brentano*, qu'au rapport des Deserteurs, les Ennemis n'avoient au delà de la *Mulda* que 4. Bataillons de Grenadiers, 1. de Dragons, & 3. Escadrons de Houssars; & que le reste des Troupes aux ordres du Général *Wunsch* s'étoit porté derriere *Seyffersdorff*.

Le 11. il ne s'est rien passé de remarquable de part ni d'autre, & les rapports qu'on a reçus n'ont rien appris, si ce n'est que les Ennemis ont mis 8. pièces de canon dans les vignes, qui sont près du village de *Zadel*, au delà de l'*Elbe*, & qu'ils faisoient des dispositions, qui sembloient indiquer, qu'ilsavoient envie de jetter un pont sur cette Riviere.

Le Quartier Général du Prince *Henri* doit au reste être maintenant à *Terschütz*.

Du Quartier-Général de l'Armée Ruffienne *à* Kurnik *le 24. Novembre.*

Il ne s'eſt depuis quelque tems operé aucun changement à l'Armée, & l'on s'occupe encore toujours à *Butow* à l'échange des Priſonniers de guerre de part & d'autre. Les Trouppes légéres de Mr. de *Tottleben*, Général-Major, ayant attaqué ces jours paſſés une Patrouille ennemie aux environs de *Trachenberg*, en ſabrerent 10. hommes, & firent 7. Priſonniers, dont 4. moururent de leurs bleſſures, & 3. furent envoyés ici.

De Petersbourg le 15. Novembre.

Entre tant d'arrangemens que prend S. M. l'Imperatrice de *Ruſſie* pour continuer la Campagne prochaine avec vigueur, il paroit une *Ukaſe* publiée il y a quelques tems, où il eſt à remarquer que par les Recrues à livrer pour la Campagne on n'entend aucunement les gens de nouvelle levée, mais qu'il ſoit envoyé de vieux Soldats bien exercés & tirés de ceux qui ſont reſtés dans le Païs; au manque desquels en tout cas on ſuppléera, tant par les Recrues nouvellement demandées, que par bien d'autres qu'on y ajoutera; attendu que le nombre des nouveaux Recrues monte à 47. mille hommes & celui des vieux Soldats que l'on envoye aux Régimens en Campagne ſimplement à 25. mille. Voici ce que porte en ſubſtance la dite *Ukaſe.*

Nous *Eliſabeth* I. par la grace de Dieu Imperatrice *de Ruſſie &c. &c.*

„Faiſons ſavoir par les preſentes à tous Nos fideles Sujets: Que Nous avons „donné les ordres les plus précis de lever dans toutNotre Empire des Recrues „de ceux qui, vû la nouvelle réviſion, ſont enregîtrés dans la Capitation; afin de „completter Notre Armée, l'Artillerie & la Flotte à l'exception de la petite No„bleſſe demeurant ſur leurs biens & d'autres Perſonnes, qui ci-devant ont été „au ſervice, desquels on ſe ſervira pour completter les Régimens de la *Milice* du „Païs & pour les entretenir; de ceux, qui dépendent de l'Amirauté & qui ſont „employés à la conſtruction des Vaiſſeaux; des Nouveau convertis; des gens de „differente condition habitants a lentour *d'Orensberg;* des *Tartares*, deſtinés pour „les Poſtes; & du reſte de ceux qui ont été déclarés & mentionnés dans des „*Ukaſes* à part; ſçavoir, du Corps des Marchands; de ceux, qui appartiennent „à la Cour; de ceux, qui portent le nom de *Jaſaſchnie* & *Aſchernansnie;* com„me auſi des Charretiers nommés *Jemſchicken*, desquel son prendra également de „128. un homme, ſans les exemter de la Capitation; de plus on en levera encore „de ceux qui ſe trouveront dans le Païs après la derniere levée; mais on doit „ſe régler jusqu' à ce tems pour les années précédentes ſur l'*Ukaſe*, publiée le „6. Juin 1757. Les Gouverrnneurs des Provinces conjointement avec ceux, qui ſont „employés dans la Capitation, & avec les Officiers du premier rang & de l' „Etat-Major deputés exprés par le Senat doivent partout, aprés la réception de „l'*Ukaſe*, commencer ſans delai la levée des Recrues un chacun dans ſon gouver„nement & qu' elle ſoit achevée au plus tard dans l'intervalle de deux mois; Mais

„ si se trouvoit quelqu' un qui eut envie de livrer des Recrues soit au Collége „ militaire d'ici, ou au Contoir militaire de *Moscovie*, on lui en donne la per„mission, ainsi qu' il en a été fait à la derniere levée; d'ailleurs on n'a qu'à se con„former en toute chose au Réglement de Notre *Ukase* publiée en 1757. le 22. De„cembre touchant la levée de Recrues à l'égard de leur âge & mesure, demê„me, qu'aux ordonnances ajoutées selon lesquelles la précédente levée des Recrues „s'est executée, & aux *Ukases* adressées par Notre Senat pendant la dite levée de „Recrues au Collége militaire, aux Gouvernemens & Provinces le 5. Novembre „1758. à la reception desquelles ils étoient tenus à enroler du monde pour la „livraison des Recrués, qui, selon la mesure fixée de 2. *Arschine* & 4. *Verschock* „c'est à dire 8. pouces, en contant 2. pouces par *Verschock*, peuvent bien être un „quart de *Verschock* plus petit pourvuqu'ils soient de bonne constitution, robustes, lar„ges d'épaules, capables de servir & propres à la fatigue. Jl faut qu'ils aient „la mesure prescrite dans l'*Ukasé*, quand même il ne seroient pas si robustes; car „les Recrues un-quart de *Verschock* plus petits que la mesure ci-mentionnée, ne „doivent absolument point être reçus. La contribution pour chaque homme se„ra de 47. *Copecke*.

(*Suite ci-après.*)

De Vienne, le 24. Novembre.

Le Baron de *Reitzenstein* Lieutenant-Colonel & Aide de Camp Général apporta hier 23. l'agréable nouvelle que M. le Feld-Maréchal Comte de *Daun* avoit attaqué en personne le 19. de ce mois avec une partie de l'Armée qu'il commande, le Corps des Troupes *Prussiennes* aux ordres du Général *Finck*, lequel étoit à *Dippolswalda* au nombre d'environ 20. mille hommes; qu'il l'avoit forcé de se retirer, & que le lendemain 20. ce même Corps, qui avoit pris le fameux Camp de *Maxen*, y avoit de nouveau été attaqué & battu après une resistance des plus opiniâtres.

Le Prince *Leopold* de *Lobkowitz* est arrivé aujourd'hui avec des avis plus importans encore; il à traversé cette Ville accompagné de M. de *Reitzenstein* & precédé de 24. Postillons, allant porter à L. L. M. M. I. & R. A. la nouvelle, que le reste du Corps ennemi, y compris les Généraux & tout ce qui appartenoit à ce Corps, avoit été obligé le 21. de mettre bas les armes & de subir la loi du Vainqueur.

On voit par la Spécification ci-après que 18 Bataillons & 35. Escadrons se sont rendus prisonniers de guerre, & qu'on a pris aux Ennemis 66. pièces de Canon. L'on donnera incessamment un détail plus circonstancié de ce memorable évenement.

L I S T E.

Des Généraux, des Bataillons & Escadrons *Prussiens* qui ont été pris le 21. Novembre par les Troupes I. & R.

G E N E R A U X.

Le Lieutenant-Général *Finck*, les Généraux-Majors *Rebentisch*, *Wunsch*, *Lindenstein*, *Mosel*, *Bredow*, *Platten*, *Fasolt*, *Gersdorff*.

Total 9. Généraux.

BATAILLONS.

Grenadiers.	Senckendorff - - - -	1
	Billerbeck. - - - -	1
	Kleist - - - -	1
	Wilmay - - - -	1
Fusiliers.	Finck - - - -	1
	Hilsen - - - -	1
	Knobloch - - - -	2
	Munchau - - - -	2
	Hessen Cassel - - - -	1
	Grabow - - - -	1
	Zastrow - - - -	2
	Rebentisch - - - -	1
	Lewald - - - -	1
	Senkendorff - - - -	1
	Franc Bat. Salamon - - -	1
	Total des Bataillons - -	18

ESCADRONS.

15	5. de Bredow	*Cuirassiers.*
	5. de Fasoll.	
	5. de Horn.	
10	5. de Würtemberg.	*Dragons.*
	5. de Platten.	
	10. de Gerstorff.	*Houssars.*

Total Escadrons. - - 35.

Canons 66.
Tous les Drapeaux & Etendarts de tout le Corps.
Toutes les Tentes & Bagages des Régimens.
Toutes les armes à Feu & Sabres.
Tous les chevaux de la Cavallerie.
Tous les Chariots.
La Boulangerie.
2. Paires de Timballes.

Nota: Notre perte en tués & blessés ne monte qu'à environ 1200. hommes parmi lesquels 20. Officiers tués & blessés. Les Grenadiers, qui se sont fort distingués, ont le plus souffert en cette occasion.

Mgr. l'Archiduc *Charles* se leva le 21. de ce mois; S. A. R. dina de bout & se promena dans sa Chambre devant & après diné; les boutons desséchés tomberent ce jour-là de toute part; la nuit suivante fut bonne ainsi que la journée du 22.

S. A. R. continuë depuis ce tems heureusement dans la convalescence; Elle se porte chaque jour de mieux en mieux, & les forces augmentent journellement.